

édition
2015

Consignes de tri des DEEE



1



2



3



4

Les 4 grandes familles d'appareils

1 Les Petits Appareils en Mélange (PAM)

! Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les équipements informatiques (hors écrans) et les câbles sont à intégrer dans le contenant PAM.



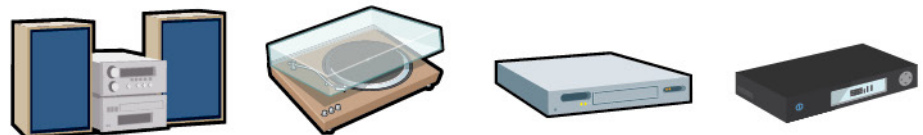
- Informatique (disques durs, cartes électroniques, connectiques, unités centrales, imprimantes, scanners...)
- Câbles, multiprises
- Petit électroménager (entretien, cuisine, salle de bains)
- Électronique Grand Public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)
- Téléphonie
- Loisirs, jouets électriques
- Outillage de bricolage et de jardinage



! Les micro-ondes et les mini-four sont dans le contenant PAM.



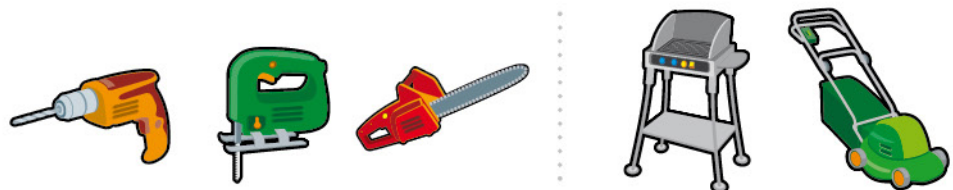
! Nouveau ! La cigarette électronique fait partie des PAM.



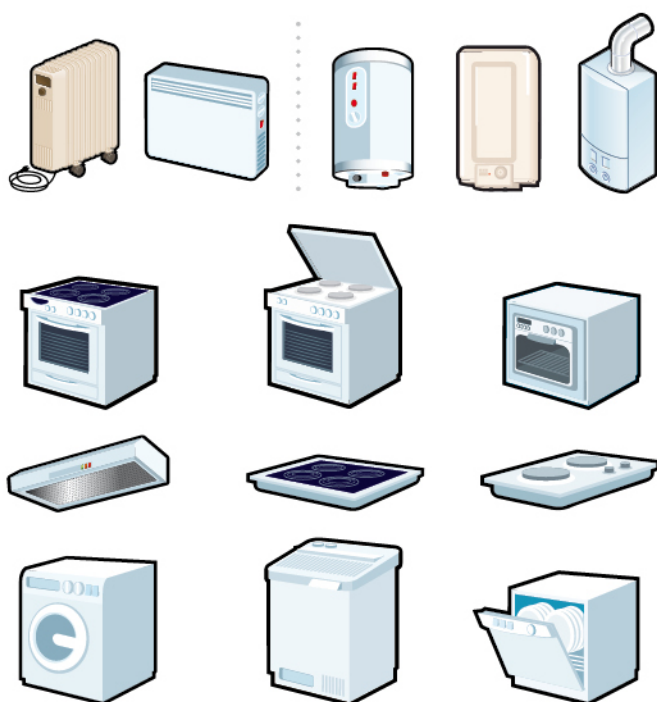
ATTENTION!

Les tondeuses à gazon électriques ne vont pas dans la benne ferraille.

Tous les accessoires des PAM doivent être triés dans les contenants à PAM.



2 Le Gros Électroménager Hors Froid (GEM Hors Froid)

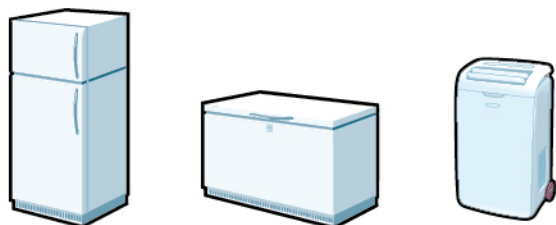


ATTENTION!
Chaudières, chauffe-eau et radiateurs ne sont pas à mettre dans la benne ferraille.

Les micro-ondes et les mini-fours vont dans le contenant PAM.

- Ballons d'eau chaude
- Chaudières électriques
- Chauffe-eau
- Cheminées électriques
- Convecteurs électriques
- Cuisinières
- Fours
- Hottes aspirantes
- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Plaques et tables de cuisson
- Purificateurs, déshumidificateurs
- Radiateurs à bain d'huile
- Radiateurs électriques
- Sèche-linge,essoreuses
- Ventilateurs (colonnes et à pales)

3 Le Gros Electroménager Froid (GEM Froid)



ATTENTION!
Les climatiseurs de toutes les tailles sont des GEM Froid.

- Caves à vin
- Climatiseurs
- Congélateurs
- Réfrigérateurs
- Pompes à chaleur
- Autres appareils de froid

4 Les Écrans



Tablettes et liseuses électroniques sont bien à trier dans la catégorie Écrans.

ATTENTION!
Les autres équipements informatiques (unité centrale, souris alimentation, etc.) sont à trier dans les PAM.

- Écrans informatiques
- Liseuses électroniques
- Minitels
- Moniteurs
- Ordinateurs portables
- Tablettes (écrans supérieurs à 7 pouces)
- Téléviseurs

Le rôle du point de collecte



- **Vous êtes en contact direct avec les consommateurs-citoyens, n'hésitez pas à les sensibiliser aux enjeux du recyclage des appareils électriques.**

3 bonnes raisons de recycler

- **Protéger l'environnement :**
un appareil électrique contient des substances polluantes, il est important de le rapporter dans un point de collecte garanti pour qu'il soit dépollué à 100%.
- **Économiser nos ressources naturelles :**
recycler un appareil, c'est permettre de réutiliser les matières premières récupérées et nécessaires à la fabrication d'un équipement neuf.
- **Favoriser la prévention et l'emploi en France :**
les gestes d'apport dans les points de collecte sont source d'activité pour 3 500 personnes employées par la filière agréée. Près de 1 500 contrats en insertion dans l'économie sociale et solidaire ont été créés.

- **Pour optimiser la gestion des DEEE sur votre site, observez les règles et pratiques suivantes :**

- **Marquer** les appareils apportés (pochoir fourni sur demande),
- **Sécuriser** les appareils qui vous sont confiés,
- **Trier et stocker** selon les consignes les appareils électriques,
- **Alerter votre référent** en cas de dysfonctionnement (problèmes de contenants, de ramassages, vols etc.).

Pour plus d'informations :

➤ **N° Indigo 0825 88 68 79**

0,15€ TTC / min

serviceclient@eco-systemes.fr

www.eco-systemes.fr

12, Place de la Défense - 92400 Courbevoie

